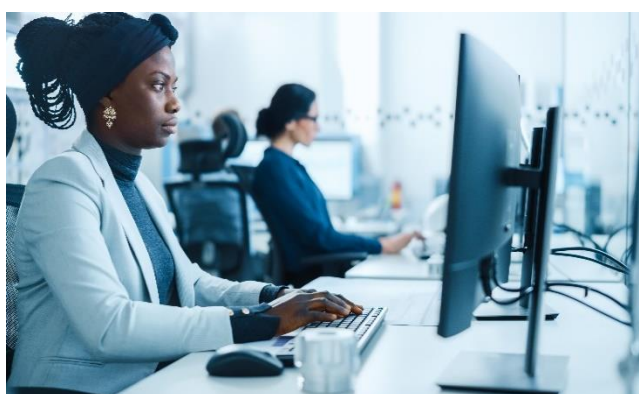


MÉMO RH

Je veux changer de carrière : le parcours pionnier

L'accord social du 4 mai 2021 crée un nouveau dispositif de mobilité interne : le parcours pionnier !



DATE DE PUBLICATION DU MÉMO | Juillet 2021

DATE DE FIN D'APPLICATION | 31 décembre 2023

PÉRIMÈTRE D'APPLICATION | La Poste SA

POPULATION D'APPLICATION | Fonctionnaire et salarié

Quelles sont les caractéristiques du parcours pionnier :

- Le parcours pionnier me permet de changer de carrière, d'aller vers un métier éloigné en terme de compétences et en fort écart entre mon grade et le niveau de classification du poste, mais pour lequel je dispose d'une motivation et d'un potentiel réels ;
- Le parcours pionnier me permet d'intégrer un dispositif complet, en offrant des postes localisés, une sélection dédiée, une formation diplômante ou certifiante, tutorée en alternance sur le poste. A l'issue de la formation, une fois la certification acquise, une promotion sur titre est organisée et ma nomination devient effective sur le poste ;
- C'est l'opportunité de me réorienter et de conforter mon employabilité en interne comme en externe avec une formation certifiante et un tutorat de qualité.

Comment, concrètement, j'intègre un parcours pionnier ?

- Mon projet professionnel correspond à la fonction recherchée et je l'ai partagé avec mon manager en entretien professionnel. J'ai plusieurs niveaux de classification d'écart mais je suis très motivé. J'informe mon manager de mon souhait d'évolution et je réponds à l'appel à candidature dédié paru sur la bourse d'Emplois ;
- Je passe les sélections, réalise une immersion sur le poste pour conforter mon choix, rencontre mon futur manager en dernière étape lors du jury final, il me recrute ! J'ai un préavis de 2 à 3 mois avant de partir en formation ;
- Je suis mis à disposition de ma nouvelle entité, donc je reste rattaché à mon précédent service, mais je fais mon apprentissage sur mon futur poste où j'alterne formation théorique et apprentissage sur site avec un tuteur ;
- Je bénéficie d'une formation diplômante ou certifiante financée par l'entreprise, dispensée par un organisme externe de formation. Tous les frais liés à ma formation sont pris en charge. Ma présence à la formation est obligatoire ;
- Je réussis ma certification et peux accéder à la promotion par RPP. Je ne passe pas d'écrit, car ma certification vaut écrit. Je passe juste un oral. En cas d'échec à la certification, la mise à disposition s'arrête et je réintègre mon entité d'origine ;
- Je réussis ma RPP, je suis promu et nommé sur mon nouveau poste.

POUR EN SAVOIR +

Je contacte mon RH de proximité ou l'Espace Mobilité Recrutement Groupe (EMRG) de ma région.

Je consulte la bourse d'Emplois sur netRH pour trouver des postes proposés dans le cadre d'un dispositif de mobilité interne. <https://www.rh.laposte.fr/>

Je consulte le site m@p rubrique Evoluer dans le Groupe/ Les dispositifs de mobilité. <https://www.rh.laposte.fr/evoluer-dans-le-groupe>